



## Apprentissage de la Conduite Supervisée (CS) en vue du permis B (boîte manuelle ou automatique)



### → **Objectif :**

Être capable de conduire en toute sécurité un véhicule de la catégorie B en boîte manuelle ou automatique (n'excédant pas 3,5T de PTAC, ou ne comprenant pas, outre le siège conducteur plus de huit places assises)

### → **Public concerné et pré-requis :**

- ✓ Être âgé de 18 ans au minimum
- ✓ Avoir réalisé une évaluation initiale qui détermine le volume d'heures de formation nécessaire

AVERTISSEMENT : Avoir réussi l'épreuve théorique générale avant l'examen pratique

### → **Moyens pédagogiques et techniques :**

- ✓ Méthodes actives adaptées à la formation des adultes
- ✓ Salles de cours équipées de moyens multimédia
- ✓ Véhicules adaptés à l'enseignement
- ✓ Livret d'apprentissage et fiche de suivie
- ✓ Formation à distance
- ✓ Encadrement lors de l'épreuve pratique du permis de conduire

### → **Programme :**

Atteindre et valider les compétences du programme de formation du Permis B construit en relation avec le Référentiel pour l'Éducation à une Mobilité Citoyenne (REMC) autour de 4 compétences globales et 32 compétences associées :

Compétence 1 : Maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul

Compétence 2 : Appréhender la route et circuler dans des conditions normales

Compétence 3 : Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers

Compétence 4 : Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique

### → **Modalités d'évaluations des acquis :**

- ✓ Évaluations formatives dans le cadre de la construction des compétences
- ✓ RDV Préalable suite à la Fin de Formation Initiale, permettant à l'élève de rouler avec ses accompagnateurs
- ✓ Épreuve pratique réalisée par un Inspecteur du permis de conduire à l'issue de la formation et selon les places attribuées par les services préfectoraux

### → **Effectif :**

1 élève par enseignant sauf lors des cours collectifs (découverte véhicule, manœuvres, vérifications du véhicule, voyage école)

→ **Durée / Horaires :**

A déterminer suivant l'évaluation initiale effectuée au préalable (20h pour une boîte mécanique et 13h pour boîte automatique)

→ **Sanction visée :**

Permis de conduire de la catégorie B en boîte manuelle ou automatique, avec une validité de 15 ans et renouvellement administratif